



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/667  
10 juin 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATÉE DU 10 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, en date du 10 juin 1999, à l'occasion de la suspension des bombardements contre la République fédérale de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) S. LAVROV

Annexe

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, M. B. N. ELTSINE,  
À L'OCCASION DE LA SUSPENSION DES BOMBARDEMENTS CONTRE LA RÉPUBLIQUE  
FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

Aujourd'hui, l'OTAN a pris la décision de suspendre les frappes aériennes contre la Yougoslavie. J'y vois un premier pas dans la bonne direction. Dès le jour où a commencé l'agression contre la Yougoslavie, le 24 mars, j'ai condamné les opérations militaires et ai exigé qu'elles cessent immédiatement.

La Russie a participé activement au processus de négociation visant à régler la crise yougoslave, a insisté pour qu'un terme soit mis à cette tragédie, pour que cessent les bombardements. Ils ont causé des souffrances et des pertes à tous les peuples de la Yougoslavie.

Aujourd'hui, nous considérons toujours que l'objectif essentiel est l'arrêt complet des frappes aériennes contre le territoire de la République fédérale de Yougoslavie. Une pause, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il faut relancer sans délai le processus de règlement politique dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie et axer les efforts sur le relèvement économique de la région et, avant tout, de la République fédérale de Yougoslavie elle-même.

J'ai chargé le corps diplomatique russe de continuer de s'employer sans relâche à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies afin de régler le problème du Kosovo et d'instaurer une paix durable et la stabilité dans les Balkans.

-----